

Modalités d'admission pour les candidats en PACES (31 places)

L'Institut de Formation en Ergothérapie est autorisé par arrêté de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à dispenser la formation d'ergothérapie pour 45 étudiants. Il dispense un enseignement sur 3 années, défini par l'arrêté du Ministère de la Santé du 05 juillet 2010. Il prépare au diplôme d'Etat d'Ergothérapeute (décret n°70-1042 du 6 novembre 1970) et délivre le grade licence.

Admissions par PACES validées :

Pour la dernière année et dans la continuité de la convention, sont autorisés à candidater, les étudiants ayant validé la Première Année Commune des Etudes de Santé (PACES) et selon leur rang de classement dans les facultés de médecine de la région Rhône-Alpes : UFR LYON-EST ; UFR LYON SUD (Oullins), UFR de SAINT ETIENNE et UFR de GRENOBLE.